

Izzi Dien Mawil,
The theory and the practice of Market Law in Medieval Islam. A Study of Kitāb Nisāb al-Iḥtisāb of 'Umar b. Muḥammad al-Sunāmī (fl. 7th – 8th / 13th – 14th Century)

Londres, E.J.W. Gibb Memorial Trust, 1997.
 15 × 21,5 cm., VII + 247 p.
 (dont 114 p. de glossaire, et divers index).

L'ouvrage fait suite à l'édition par l'A. du *Nisāb al-Iḥtisāb* de Sunāmī, en 1983, à Jeddah (Dār al-'ulūm, 1983/1403). Un premier chapitre intitulé « *Nisāb al-Iḥtisāb and its author* » (24 p.) s'attache d'abord à établir définitivement l'orthographe exacte du nom de l'auteur de cet important manuel de *ḥisba* hanéfite : la *nisba* renvoie à la ville de Sunām au Penjab. Compte tenu de certaines indications, on peut estimer qu'al-Sunāmī est mort Dawlatabad autour de 733-734/1333-1334 (Brockelmann le fait mourir vers 993/1583 à Bukhāra). Il est également l'auteur d'ouvrages intitulés *al-Fatāwā al-diyyā'iyya* et *Tafsīr Sūrat Yūsuf*. Il apparaît comme un juriste hanéfite de bonne formation, sans exclusive contre le soufisme en soi, mais qui s'est trouvé amené à en combattre ce qu'il estimait être des déviations, en particulier chez les membres de la tariqa Chistiyya. L'A. analyse la présentation de l'ouvrage où les sujets sont abordés sans ordre déterminé : il s'agit en effet d'une sorte de guide pratique à l'intention de tout *muḥtasib* hanéfite qui pourra y trouver le traitement des problèmes concrets les plus divers. Al-Sunāmī se sent assez sûr de sa culture juridique pour émettre des fatwas et rejeter l'opinion d'importants juristes antérieurs. L'intérêt du *Nisāb* réside donc, pour l'historien, dans le fait qu'il nous renseigne sur de nombreux traits de l'islam indien, devant lesquels al-Sunāmī se sent tenu d'intervenir. Outre son opposition au *samā'* pratiqué par certains qu'il considère comme de faux soufis, à leur port d'anneaux de fer, à leur usage du *banj* (chanvre indien), à certaines formes du culte rendu aux tombeaux des saints, al-Sunāmī est particulièrement intéressant lorsqu'il traite des problèmes posés par les très nombreux non-musulmans au milieu desquels vivent les conquérants, de leur situation telle qu'elle résulte de la conduite des princes musulmans à leur égard, et de l'influence qu'ils semblent exercer sur les musulmans dans certains domaines, en particulier dans les cérémonies liées au deuil ou au mariage, dans la conduite des femmes et l'adoption de divers usages hindous relatifs à la nourriture. Ce contemporain d'Ibn Battūṭa s'efforce de définir pour les musulmans des conduites qui soient conformes à la *Shari'a*. L'A. rapproche (p. 24) la situation des musulmans au Penjab au milieu des hindous, de celle des musulmans d'Espagne au XII^e siècle au milieu des chrétiens, telle qu'on peut l'analyser à travers l'œuvre d'al-Turtūšī (m. 520/1126).

Dans le deuxième chapitre (p. 25-39), l'A. analyse la place du *Nisāb* dans l'ensemble des traités de *ḥisba*. Il rappelle la signification et l'évolution de cette institution et donne une utile liste chronologique des traités de *ḥisba* (p. 28-33). Dans cet ensemble de productions consacrées à la *ḥisba*, le traité d'al-Sunāmī semble être le seul traité hanéfite que nous ayons avec celui d'al-Sahārampūrī (m. 1039/1629) plus bref et plus tardif, d'où son importance en milieu hanéfite, d'autant qu'il émane à la fois d'un juriste reconnu et d'un *muḥtasib* agissant ès qualités, combinant théorie et pratique. Il représente à lui seul, avec le traité d'al-Sahārampūrī, l'Inde musulmane, à côté des manuels maghrébins, hispano-arabes et moyen-orientaux. Le *Nisāb* est divisé en huit chapitres (p. 38-39). Au cours de cette analyse également, l'A. a amorcé un parallèle entre ce traité de *ḥisba* hanéfite et la situation de son auteur en milieu hindou, et le traité du malékite Ibn al-Hāggā, mort au Caire en 737/1336 qui écrit en Égypte dans un milieu fortement influencé, selon lui, par la pratique des Coptes.

Le troisième chapitre (p. 40-224) donne les clés de la présentation adoptée par l'A., les abréviations des titres d'ouvrages de *fiqh* dont s'est inspiré le *Nisāb*, et les divers statuts des textes qui suivent (p. 40-42). Cette présentation qui constitue l'essentiel de l'ouvrage (p. 43-133) est répartie par l'A. en 64 chapitres, dont les textes peuvent être intégralement traduits de l'original (dans ce cas ils ne portent pas de mention particulière), seulement signalés et omis (ils sont affectés de la lettre O), en partie traduits et en partie résumés (mention TS), résumés (S) résumés avec omissions (SO), traduits avec omissions (TO), traduits et résumés avec omissions (TOS). Ces textes sont suivis d'une explication des termes arabes (p. 134-163) dans l'ordre où ils apparaissent (voire de schémas explicatifs lorsqu'il s'agit de problèmes relatifs au droit de la construction de maisons, p. 153-154), d'un index de ces termes classés par ordre alphabétique (p. 164-166), d'un index des ouvrages cités (p. 167-179) et des personnages mentionnés (p. 180-224).

Un dernier chapitre présente les manuscrits et les critères de classification de ces manuscrits (p. 225-237). Suit une table d'abréviations des titres des études utilisées par l'A. (p. 238-247).

On peut être surpris par cette curieuse présentation. Sur les 64 « chapitres » créés par l'A., 14 seulement sont intégralement traduits. On ne peut donc voir dans cet ouvrage qu'un guide permettant au chercheur éventuel d'accéder plus facilement au texte lui-même que l'A. a édité en 1987. L'A. aurait-il pu faire autrement ? L'ouvrage d'al-Sunāmī ne semble pas énorme (de 75 fol. à 21 lignes par page à 150 fol. à 17 lignes par page selon les manuscrits). Cette présentation a-t-elle retenu du texte ce qu'il fallait en retenir ? On se repère assez bien dans les divers renvois, mais on peut au moins regretter qu'il n'y ait ni véritable table des matières du texte, ni surtout pour cet ouvrage d'al-Sunāmī,

si peu ordonné, aucun index des sujets abordés de façon généralement ponctuelle par ce *muhtasib*, ce qui eût été très utile. Telle quelle, cette publication intéressera tous ceux qui se sentent concernés par l'Inde musulmane et par le problème des échanges culturels entre musulmans et non-musulmans quand ceux-ci sont, ou ont longtemps été, en position majoritaire.

J.-Cl. Garcin
Université de Provence